

D.U.E. F.O

ANNEE DU MEMOIRE 2010/2011

1 ENSEIGNEMENT PRATIQUE : STAGE DE SEPTEMBRE A JUILLET

Validation des stages : Pour être autorisé à déposer un mémoire, il faut que l'enseignement pratique soit validé. Cette validation tient compte de **l'assiduité** et des **connaissances acquises**.

a) Connaissances acquises : chaque maître de stage décide des modalités d'évaluation des connaissances acquises. Si le Maître de stage ne valide pas un stage, celui-ci doit justifier sa décision par un rapport écrit qu'il transmettra au D.U.E.F.O. La non validation ne permet pas de présenter le mémoire.

b) Assiduité : en cas d'absences prolongées pour quelque motif que ce soit, le stage peut ne pas être validé. L'année doit être redoublée.

Dans le cas d'un congé maternité, si le congé démarre avant la fin du stage, les jours de congés ne sont pas déduits de la durée du stage initialement prévu.

Attention : La validation des stages doit être apportée le jour des dépôts soit FIN MAI

2 - LE MEMOIRE

Un mémoire est le résultat d'une recherche qui se fonde sur des données théoriques récentes. Il doit avoir un rapport direct avec l'orthophonie. Ce n'est pas un rapport de stage. Il doit avoir un lien évident avec l'aspect diagnostique, sémiologique, thérapeutique ou fondamental des pathologies ou processus cognitifs abordés en orthophonie.

Il peut porter sur une création de test ou protocole, une étude de pathologie rare ou mal connue, ou de certains aspects particuliers de l'évaluation, de la sémiologie ou du traitement de certaines affections.

Il doit comporter une partie clinique : une analyse de cas et/ou de dossiers ou corpus de sujets normaux ou pathologiques.

En l'absence de données statistiques, il doit présenter une analyse discursive, détaillée et interprétable des données.

Un document conçu par l'UNADREO est désormais disponible sur le site <http://www.unadreo.org/>, « mémoire d'orthophonie », il comprend toutes les étapes de la réalisation d'un mémoire de fin d'études d'orthophonie.

Deux types de mémoire sont admis : individuel ou collectif (50 à 100 pages MAXIMUM).

Les mémoires collectifs devront obligatoirement comporter deux rédactions :

- une rédaction commune portant les noms des co-auteurs
- une rédaction individuelle au nom de chacun des co-auteurs (ne pas scinder un travail individuel en plusieurs points présentés séparément).

La division du travail pourra porter sur des matériaux d'analyse ou l'interprétation des résultats, etc... Si des matériaux d'analyse (observations cliniques) sont l'objet d'une rédaction individuelle, le simple rapport des dossiers ne saurait être suffisant. La rédaction devra faire état de constatations et réflexions personnelles. Chaque étudiant sera jugé à la fois sur le travail collectif et sur son travail individuel.

A. LES ETAPES DU MEMOIRE

1. Chercher un sujet de mémoire : recherche qui vous intéresse, vérifier qu'il n'a pas été traité sous la même forme par d'autres étudiants les années précédentes, lire la bibliographie concernée.

2. Chercher un directeur de mémoire : depuis l'an 2000, les orthophonistes ou chercheurs désirant diriger les mémoires doivent être agréés par une commission d'agrément. Il existe donc des listes de directeurs de mémoires, par domaine. (Liste disponible au DUEFO et à l'APEO).

3. Eventuellement trouver un autre étudiant avec qui collaborer pour la recherche

4. Se former aux techniques de recherche, « Internet médical », Medline, recherche bibliographique.

L'enseignement à la BIUM est réalisé dès la troisième année avec carte d'accès à la Bibliothèque délivrée à chaque étudiant.

Une présentation **d'EndNote Web**, le logiciel de gestion de bibliographie mis à disposition des étudiants de l'UPMC, sera proposée en début de 4e année.

5. Demander de l'aide si besoin, par le biais d'un mail (orthophonie@upmc.fr), objet : Commission des mémoires.

Cette commission se réunit 1 fois par an et a pour but d'évaluer et de valider les projets de mémoire soumis. Si un maître de mémoire ou un étudiant rencontre des difficultés, il est invité à en informer la commission via le DUEFO soit par courrier, soit par mail (orthophonie@upmc.fr). Des réunions de la Commission des mémoires seront organisées pour examiner ces difficultés.

B. Direction du mémoire :

Cette direction est confiée à un enseignant ou à un professionnel après agrément lors de la commission d'agrément. Une co direction est possible.

C. Le mémoire comporte entre 50 et 100 pages (MAXIMUM)

Il doit être composé de :

- a. Table des matières (sans numéro de page)
- b. Introduction = *page 1*

- c. Etat de la question avec revue de la littérature et hypothèses
- d. Partie Pratique/Expérimentale avec description de la population, du matériel et de la procédure.
- e. Conclusion = *page 100* maxi

Population : les sujets sont choisis sur la base de caractéristiques biométriques (âge, sexe,...) sociales ou psychosociales (cognitives, affectives) ou médicales.

Matériel : outils existants ou à construire, procédé de recueil des données (validation) .

Un test est un dispositif d'observation des individus qui présente quatre propriétés :

- il est *standardisé*
- il permet de situer la conduite de chaque sujet dans un *groupe de référence*
- le degré de précision des mesures qu'il permet est évalué (*fidélité*) ; *Tout test doit être fidèle, c'est à dire présenter une bonne stabilité temporelle et une bonne consistance interne.*

La corrélation des notes obtenues au même test administré à deux reprises représente la fidélité test-retest. Idéalement égale à 1.00, cette fidélité est jugée satisfaisante à partir de 0.70. Pour les auteurs, pour être pris en compte, ce coefficient devrait toujours être calculé sur les performances *d'un échantillon (80 à 100) individus par tranche d'âge ou groupe et l'intervalle entre les deux administrations devrait se situer entre un et trois mois.*

- la signification théorique ou pratique de ces mesures est précisée (*validité*) ; « *Un test est dit valide lorsqu'il permet d'atteindre de manière satisfaisante les objectifs que le constructeur ou l'utilisateur ont choisis.* ». HUTEAU & LAUTREY, 1999

Etalonnages

Un test est un instrument de mesure constitué d'éléments, ou items, dont l'ensemble constitue une échelle. La cotation vise à transformer la réponse à un item en une valeur numérique suivant des règles pré-établies. La somme des notes obtenues aux items constituant l'échelle est la note brute à l'échelle.

Or cette note brute n'acquiert une signification et ne devient mesure que lorsqu'elle est rapportée à un étalon. » PICHOT (1997)

Les étalonnages sont donc des systèmes de catégories ordonnées dans lesquelles il est possible de ventiler tous les sujets d'un groupe de référence.

- les quantiles : catégories ordonnées de mêmes effectifs
- les échelles normalisées : partition, selon certaines règles, d'une distribution normale (distribution théorique de Laplace-Gauss).

Procédure : comment on s'y prend, déroulement de la phase de recueil, sessions, séquences, durées, lieux.

Eventuellement, procédures de traitements (type d'analyse)

Reformulation des hypothèses en termes plus opératoires.

Analyse des résultats :

Résumer ce qui a été trouvé

Condenser les données par des techniques statistiques.

Prendre conseil pour le traitement statistique des données. (Attention au choix du test, critères, nombre de sujets, hypothèses)

En l'absence d'analyse statistique, présenter une analyse détaillée et interprétable.

Discussion : (elle doit confronter les résultats et hypothèses)

Hypothèses confirmées ou infirmées

Discussion sur le « pourquoi » (s'appuyer sur la littérature)

Critique de l'étude (biais éventuels, limites)

Conclusion

Perspectives envisagées

Annexes :

Elles doivent être **insérées dans** le mémoire et ne pas dépasser 1/3 du volume. (version papier ou Cdrom joint à coller dans une enveloppe en dernière page)

D. Bibliographie

La **Bibliographie** doit répondre aux normes internationales. (A.P.A) Elle est utile aux lecteurs, aux étudiants qui, à l'avenir, présenteront une thèse ou un mémoire. Il est indispensable que toutes les références citées dans le texte soient mentionnées en bibliographie ; il est inutile de citer les références qui ne figurent pas dans le texte. Elle doit comporter une littérature récente dans la mesure du possible. **Les tests utilisés doivent être inférieurs à 20 ans.**

Les références des revues et ouvrages font l'objet d'une bibliographie commune.

Les revues et ouvrages français et internationaux doivent être présentés par **ordre alphabétique** d'auteurs avec un numéro d'ordre (Dupont, J.,(2001a) ; Dupont, J.,(2001b) . Ce numéro sera indiqué pour chaque référence du texte.

Les références bibliographiques doivent comprendre tous les travaux cités dans le corps de l'article, classées pour un même auteur, par ordre chronologique. Elle sera présentée selon les modèles suivants:

- pour les revues :

FERRAND, P., GRANDATY, M., NESPOULOUS, J.L. (1994). Genèse de la subordination relative. *Glossa*, 39, 36-50.

SILVERI, M.C., GAINOTTI, G. (1988) Interaction between vision and language in category specific impairment, *Cognitive Neuropsychology*, 5, 677-709

- pour les livres :

MAISONDIEU, J. (1989). *Le crépuscule de la raison*. Paris : Centurion, 224 p.

- pour les ouvrages collectifs ou les actes de congrès :

CRUNELLE, D. (1994). Impact de la prise en charge précoce en orthophonie sur les interactions mère enfant. In *Actes scientifiques du congrès de la F.N.O.* - La Baule, 94 (pp. 163-170). Isbergues : l'Ortho-Edition.

***** S'il y a plusieurs auteurs n'en citer que 2 UNIQUEMENT <u>DANS LE CORPS DU TEXTE</u> et faire suivre « et coll. » + numéro de renvoi dans la bibliographie finale.

**Pour la bibliographie finale TOUS LES AUTEURS DOIVENT ETRE CITES.
la référence des cours suivis dans le cadre de vos études ne peut pas figurer dans la bibliographie, s'il s'agit de thèse ou de mémoire indiquer «Mémoire de l'Université... »**

La bibliographie se place après la conclusion et avant les annexes.

Si l'une de ces conditions n'est pas observée, le mémoire ne pourra être accepté.

E .PRESENTATION DU MEMOIRE

Pour être accepté, tout mémoire doit remplir les conditions suivantes :

- être déposé au DUEFO en 4 exemplaires semblables : même couleur, même matière, format 21 x 29,5 (Prévoir un exemplaire de plus pour votre maître de mémoire et votre rapporteur)
- L'ordre de présentation se fait ainsi:
 - couverture carton, dédicaces et remerciements, table des matières avec liste des tableaux, schémas et abréviations
- la pagination doit être indiquée dans le plan et dans le texte
- la mise en page de la couverture devra porter les mentions suivantes :

ACADEMIE DE PARIS
UNIVERSITE PARIS VI PIERRE et MARIE CURIE
MEMOIRE POUR LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

TITRE DU MEMOIRE

NOM DU DIRECTEUR DE MEMOIRE

ANNEE UNIVERSITAIRE

NOM PATRONYMIQUE

NOM MARITAL

PRENOM

ADRESSE ET TELEPHONE

DATE DE NAISSANCE

Les systèmes de reliure par baguette ou par spirale plastique ne sont pas autorisés pour absence de solidité.

Mise en page : tenir compte de la reliure pour la marge de gauche et utiliser une police de caractère « 12 » **parmi les polices suivantes : Arial, Book antiqua ou Times new roman**
La marge doit être de 2.5 à gauche et le corps du texte en interligne 1,5.

De plus, par décision du Ministère de l'Education Nationale, et dans le but d'établir un catalogue automatisé des thèses et mémoires, tout mémoire doit comporter sur la **QUATRIEME PAGE DE COUVERTURE** (au dos du mémoire, imprimées et non collées) les informations suivantes :

- un résumé de 5 à 6 lignes en Français et **en Anglais**

■ **un titre contenant moins de 15 mots**

- les mots clés permettant de répertorier le mémoire (5 maximum)
- le nombre de pages du mémoire (en additionnant, le cas échéant, celles du volume annexe)
- le nombre de références bibliographiques
- dans le cas où le mémoire serait accompagné d'un document audiovisuel, indiquer le type de document

Au cours des trois semaines qui suivent le dépôt, le DUEFO respecte les différentes étapes de l'organisation de la soutenance. Il recueille tout d'abord l'avis préalable du Directeur de Mémoire et demande aux rapporteurs extérieurs d'établir un rapport préliminaire adressé au Président du Jury.

Le jury de soutenance est composé :

- d'un Président du Jury, membre du Directoire, ou son représentant
- du directeur de mémoire
- d'un rapporteur
- d'un lecteur.

La durée de la soutenance est de 30 minutes : (10 Diapositives maximum sont acceptées)

- présentation du mémoire (10 mn)
- questions-réponses (10 mn)
- délibération du jury (10 mn)

Cette soutenance est présidée par un membre du Directoire. Elles sont ouvertes au public.

Lors de la soutenance, vous allez discuter de votre mémoire avec les membres du jury. Ce sera l'occasion pour vous de recevoir des commentaires de la part d'experts dans votre domaine de recherche. Ils vous poseront des questions, vous feront des remarques positives (rapporteur) ou négatives sur certains aspects de votre thèse et des suggestions sur les points à approfondir. Au terme de cette discussion, on vous demandera de quitter la salle afin que le jury discute du mémoire et de la soutenance. Le maître de mémoire devra se retirer pendant que les membres du jury décident si oui ou non ils recommandent une mention pour le travail effectué. Le président du jury vous informera immédiatement du verdict.

Quatre notations sont appliquées : « très honorable » ; « honorable » ; « passable », « ajourné » AVEC ou SANS archivage en bibliothèque.

L'avis du rapporteur (aspects positifs) et du lecteur (plus critique) doit tenir compte des aspects théoriques (actualité des articles et tests utilisés) et des recommandations adressées aux étudiants de 4^e année. (Questionnaire à retourner au président du jury)

Ces recommandations ont pour but de spécifier et compléter les directives de la norme pour la présentation des mémoires en vue de faciliter leur lisibilité, leur identification et leur diffusion.

La notation tiendra compte du travail écrit et oral de l'étudiant. Le résultat sera adressé par courrier à chaque étudiant. Dans le cadre d'un ajournement, l'étudiant sera autorisé à présenter un autre mémoire l'année suivante.

F .DEPOT DES MEMOIRES

Les étudiants doivent adresser au DUEFO leur(s) validation(s) de stage AU PLUS TARD LE JOUR DES DEPOTS DE MEMOIRE. **Il n'y aura pas de soutenance sans validation de stages.**

Pour pouvoir déposer leurs mémoires, ils doivent avoir validé tous les modules et avoir participé aux 6 séminaires obligatoires.

Le dépôt des mémoires se fait au DUEFO

Dépôt des mémoires les **19 et 20 Mai 2011** de 9h à 12H (session de JUIN) et le **25 Août 2011 de 9 à 12h** (session de septembre)

Apporter « AUTORISATION DE SOUTENANCE » + « FICHE DE DEPOT » (les documents doivent être remplis)+ VALIDATION DE STAGE

Soutenances les 20 et 27 Juin 2011

Soutenances le 26 Septembre 2011